

Compte rendu du conseil municipal

24 février 2011 à 20 heures 30

Présents : Bernard VOUGNON, Colette HENRIET, Jean-Luc GUILLAUME, Jérôme GAYET, Alain ROSET, Claude CRANCE, Jean-François BERTIN, Michel HUMMEL, Daniel MOINE, Dominique RIEFFEL, Philippe TISSERAND, Marie-Jo VERGON TRIVAUDEY

Absents : Céline GAYET, Jean-Paul MAUJEAN, Jean-Luc ROYER.

Secrétaire de séance : Marie-Jo VERGON TRIVAUDEY

Informations

1) Décès du père de Françoise Poirey

Françoise remercie la commune pour son soutien lors du décès de son père. Un avis de décès avait été publié en commun avec les trois communes pour lesquelles elle travaille.

2) Bibliothèque municipale

L'inventaire fait état de 2 562 livres pour adultes et 2 185 livres pour enfants (soit 4747 livres propriétés de la commune) auxquels s'ajoutent 140 livres « adultes » et 120 livres « enfants » de la bibliothèque départementale, en dépôt.

Un retrait des livres en mauvais état ou très peu empruntés permet d'assurer chaque année un renouvellement des offres de prêt.

La majeure partie des bibliothécaires a bénéficié d'une formation de qualité (gestion, accueil, réfection des ouvrages, etc.). En 2010, 650 prêts pour adultes et ados et 1 320 prêts pour enfants <14ans (école + halte garderie) ont eu lieu. Il est rappelé que ces prêts, d'une durée de trois semaines, sont totalement gratuits.

Le règlement de la bibliothèque a été adopté par la commune. Le budget annuel est de 1 €/an/habitant + une somme allouée pour le fonctionnement, permettant notamment l'organisation d'animations telles que, en 2010 :

=> Comportements et solutions écologiques (exposition + intervenant de l'association TRI)

=> Soirée contes à l'approche de Noël (exposition + atelier bricolage avec mise en vente d'objets afin d'abonder le budget).

Une demande d'aide va être faite au Conseil général du Doubs pour assurer une extension du mobilier de la bibliothèque (*demande approuvée à l'unanimité lors des délibérations : cf. ci-dessous*).

Remarque : Il pourrait être intéressant d'ouvrir la bibliothèque à Internet. Le problème reste d'assurer un encadrement compétent.

3) Fuites d'eau

Suite à la mise en évidence, par le compteur du château d'eau, d'une importante fuite d'eau sur le réseau, une soirée « *commando* » au cours de laquelle l'eau était coupée ¼ d'heure par quartier, avait permis d'envisager deux secteurs potentiellement responsables (quartier des Varennes et secteur en rive droite de la RD 8 après l'abri bus), sans vraiment déceler quelque chose de probant.

Une opération de jour sur une période plus longue d'interruption de distribution d'eau a révélé une probabilité plus importante sur le second secteur.

Une entreprise spécialisée devra être mobilisée pour aller plus loin. La fuite a toujours cours.

4) Affouage 2011

L'opération 2011 s'est déroulée en deux temps. Tout n'avait pas en effet été coupé, ni marqué, du fait du mauvais temps :

=> 82 affouagistes pour 3,5 à 4 stères de bois par affouagiste.

Par ailleurs, une vente de lots de bois a eu lieu. Elle était réservée aux habitants de la commune en priorité mais l'information n'a pas été suffisamment précise. A l'avenir, la communication d'une telle manifestation sera précisée après validation du Conseil municipal.

5) CAF – Caisse d'allocations familiales

Le renouvellement du contrat CAF est en cours : 2011-2014.

La commune doit fournir un certain nombre de renseignements (type de population, nombre d'enfants scolarisés, etc.) de façon à permettre une évaluation de l'évolution du village depuis le contrat précédent 2007-2011.

6) PLU – Plan Local d'Urbanisme⁽¹⁾

Mardi 22 février à 18 h 00, la mairie recevait le cabinet « Atelier du Triangle » pour une prise de contact et l'élaboration d'un calendrier avec pour objectif, la finalisation de l'opération pour la fin du mandat. L'instruction d'un PLU s'étale sur environ trois ans.

Calendrier : 14 h 00 à la mairie de Chauenne, les

- ✓ 25 mars : Porté à connaissance de l'Etat ; ressources, environnement, risques, statistiques, etc. ;
- ✓ 7 ou 15 avril : données agricoles et attentes du Conseil général du Doubs ;
- ✓ 3 mai : présentation du diagnostic par le cabinet d'études ;
- ✓ 7 juin : présentation des enjeux par le cabinet d'études.

7) Lanterne

Mardi 22 février à 14 h 00 à Besançon (locaux de l'Agence de l'eau), rencontre avec l'Agence de l'eau, le Conseil général du Doubs et l'EPTB (Etablissement public territorial de bassin) en vue du choix des travaux à envisager pour 2011 et du montage du dossier à fournir pour RFF (délai très court de dépôt des dossiers devant le conseil scientifique de RFF).

Ce choix a été réalisé à partir du dernier rapport du cabinet Sinbio sur les prescriptions proposées en vue de la réhabilitation de la Lanterne sur le territoire communal et conformément aux décisions énoncées lors de la réunion du comité de suivi de l'étude qui s'est déroulée le 13 janvier dernier à Chauenne.

L'EPTB se charge, pour la commune, de monter un dossier de demande d'aides auprès de RFF (*demande approuvée à l'unanimité lors des délibérations : cf. ci-dessous*).

8) Réhabilitation des réseaux

Un appel d'offre sera lancé prochainement suite au chiffrage proposé par le bureau d'études « Sciences-Environnement » (environ 40 000 €). Il s'agit d'intervenir sur un certain nombre de regards en rive droite et gauche de la Lanterne ; la rive gauche posant problème pour des raisons d'accès (propriétés privées).

9) Réforme des collectivités territoriales

Réforme obligatoire qui passe par une proposition au Préfet fin 2011 pour une mise en œuvre d'un schéma intercommunal dans le courant du premier semestre 2013.

La mairie a rencontré des représentants des commissions de l'agglomération du Grand Besançon pour une première approche :

- ⇒ Les Communauté des communes < 5000 habitants sont vouées à disparaître pour se rattacher à d'autres ou s'agglomérer !
- ⇒ Les syndicats de communes devront également « évoluer » pour une mutualisation des compétences et des services avec révision chaque année !
- ⇒ On parlerait de « pôles métropolitains » regroupant des grandes agglomérations d'au moins 300 000 habitants avec au moins une EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) > 100 000 habitants.
- ⇒ Les « métropoles » devraient quant à elles concerner au moins 500 000 habitants et auront leurs propres ressources.

« On assiste donc vraisemblablement à une professionnalisation de la fonction publique avec perte de la citoyenneté de base !... (la France d'en bas !..) »

10) Bilan 24 heures

Des analyses d'eau en entrée et sortie de la rhizosphère, sur 24 heures de fonctionnement, sont rendues obligatoires 2 fois par an par l'Agence de l'eau afin de bénéficier de la « prime à l'épuration ».

⁽¹⁾ PLU : anciennement POS : Plan d'Occupation du Sol

La SAUR a déjà conduit des opérations les 15 et 16 décembre 2010 : la rhizosphère a admis 230 m³ en 24 heures, ce qui élève le taux de remplissage à 105 % de sa capacité. La charge polluante était de 12,2 kg DBO⁽²⁾ ; ce qui équivaut à une charge engendrée par une population de 203 habitants. Le rapport énonce que le rendement est conforme, compte tenu de la charge polluante et du volume traité.

Il n'en demeure pas moins que cette faible charge polluante démontre qu'il existe bien des fuites sur le réseau d'eaux usées avec un apport important d'eaux claires à la station (*cf. point 8 : réhabilitation des réseaux*).

Le prochain « bilan 24 heures » est prévue les 15 et 16 mars 2011.

11) Comptes administratifs

Après analyse des différentes lignes de dépenses et recettes relatives au fonctionnement de la commune, les comptes administratifs 2010 « Eau et assainissement » et « commune » ont été votés à l'unanimité.

Ils sont disponibles en mairie pour consultation.

12) Réfection du toit de l'église

Au-delà de la réfection du toit (pour rappel, devis de 220 000 €), un chiffrage a été proposé par l'architecte en appui du dossier pour la collecte des eaux de pluie et l'accès aux handicapés, rendu obligatoire d'ici 2012 (10 930 €). Un diagnostic sur le clocher reste à réaliser. A terme, un dossier de consultation des entreprises sera proposé.

Résultat actuel de la souscription : 63 dons pour 7 590 €.

Délibérations :

1) Programme ONF

- Proposition par l'ONF de dégagement de plantations sur les parcelles 8 et 35 et dégagement de semis naturels sur les parcelles 5, 26 et 27, pour un montant de 5 223 € auxquels s'ajoutent 70 € de maintenance et d'entretien mécanisé.

(voté à l'unanimité).

- Demande par la commune à l'ONF d'intégrer la parcelle « Sommermatter » dans le domaine forestier *(voté à l'unanimité).*

2) Mobilier bibliothèque

Sollicitation d'une aide du Département pour l'acquisition de mobilier pour équiper la bibliothèque municipale.

(voté à l'unanimité).

3) Lanterne sur le territoire de Chauenne

La commune confie à l'EPTB la mission d'un montage d'un dossier de demande d'aides à RFF sur le dossier « Réhabilitation de la Lanterne sur le territoire de Chauenne » ; travaux pilotes qui pourraient en préfigurer d'autres sur le cours de la rivière.

(voté à l'unanimité).

4) Location de la salle polyvalente

Suite à une erreur, la commune consent à l'application d'un tarif dérogatoire exceptionnel pour l'association Mawa Rose, lors de la location de la salle le XXX.

(voté à l'unanimité).

⁽²⁾ Demande Biologique en Oxygène : représente la consommation d'oxygène nécessaire pour brûler la matière organique dans un échantillon d'eau pendant une période de 5 jours : plus la DBO est élevée, plus la teneur en matière organique, et donc la charge polluante, est importante.